

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF8

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6

Rédiger ainsi les deuxième et troisième lignes du tableau de l'alinéa 2 :

Incidence de l'ensemble des mesures	-5	-3	-0.5	-0.5	-0.5
Dont incidence relative aux dépenses fiscales	-1	-2	-1	-1	-1

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés propose une diminution drastique du montant de la dépense fiscale, c'est à dire du montant des niches fiscales, de l'ordre de 2 milliards par an en 2023 et 2024, et d'un milliard par an en 2025, 2026 et 2027.

Avec 89,6 milliards d'euros de niches fiscales distribuées en 2021, 94,2 milliards prévus en 2022, et 89,1 milliards prévus en 2023, la marge est grande.

On notera d'ailleurs que malgré les discours récurrents sur la nécessité de limiter les niches fiscales, ce travail n'a pas été fait, puisque le montant des niches fiscales ne diminue pas significativement : la seule réduction, en apparence, du montant des niches fiscales s'explique... par la pérennisation du CICE !

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des niches fiscales	93,4 Md€	99 Md€	99,9 Md€	92,7 Md€	89,6 Md€	94,2 Md€	89,1 Md€